

Discours Officiel de Dominique BOUTILLON, Présidente de la FNPHP
69^{ème} Congrès de la FNPHP, le vendredi 21 juin à Toulouse

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Madame la représentante du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt,

Dans cette ville de Toulouse, où j'ai créé mon entreprise de production horticole il y a 30 ans, on pratique le rugby depuis plusieurs générations.

Vous avez devant vous les horticulteurs et les pépiniéristes français réunis pour leur congrès annuel, mais après cette saison 2013, ce n'est pas le haut niveau qui les attend, pas les phases finales du top 14, non, c'est au mieux la rétrogradation en pro D2... quand ce n'est pas la cessation d'activité et la disparition de leur équipe.

La victoire, ça se construit, mais pour cela il faut un certain nombre de facteurs favorables, et le rôle de votre ministère est essentiel.

Pour qu'une équipe gagne ses matches, elle doit avant tout être composée de bons joueurs.

Et chez nos 5 000 horticulteurs et pépiniéristes, nous ne manquons pas de talents.

Le savoir faire Français est une réalité, et il se transmet d'une génération à l'autre. Et pourtant les producteurs ont bien du mal à recruter des jeunes compétents sortants de la formation initiale.

Après la disparition du BEPA, c'est le CAPA qui risque de devenir de plus en plus généraliste et de moins en moins adapté à nos spécificités. Nous devons au moins garder un CAPA « productions végétales », et accorder aux élèves titulaires d'un CAPA une année de plus pour obtenir le bac professionnel.

Notre enseignement agricole doit rester attaché au ministère chargé de l'Agriculture. Et demain est-ce le chemin que prendront les autres diplômes BAC PRO ou BTS ?

Votre ministère doit préserver un enseignement horticole dans les formations agricoles.

Notre talent de producteur doit être constamment renouvelé et s'adapter aux contraintes multiples. Nous devons sans cesse améliorer nos techniques de production et pour cela, nous devons pouvoir compter sur notre institut technique Astredhor, dont la qualification a été renouvelée en 2012 mais qui doit encore se réformer pour répondre aux exigences de votre Ministère.

Ces exigences ne doivent pas conduire à la mise en péril de notre institut.

Astredhor doit aussi être un institut de filière, et travailler certes pour nous aider à mieux produire, mais aussi pour que nos végétaux soient conservés et utilisés dans de bonnes conditions par nos acheteurs, dans le secteur de la distribution comme dans celui du paysage.

A ce titre, la réflexion que poursuit actuellement notre interprofession Val'hor sur l'organisation de la gouvernance de l'innovation, est une démarche que nous soutenons.

Il faut au passage souligner que la récente décision européenne confirmant le caractère privé des cotisations appelées par les interprofessions est une excellente nouvelle. Val'hor voit ainsi son avenir sécurisé. Un nouvel accord triennal va être négocié, et nous demandons à votre ministère d'étendre cet accord pour une durée de 3 ans.

Le talent de nos producteurs est avant tout celui de cultiver des végétaux, mais aussi de savoir les vendre.

La connaissance du marché, des attentes des consommateurs, est essentielle pour adapter notre offre. Les études, observatoires et panels, financés par FranceAgrimer ou par Val'hor, sont déterminantes pour permettre aux entreprises d'évoluer, et ces financements doivent perdurer.

Quand on a une équipe de joueurs talentueux, il faut les rémunérer à leur juste valeur.

Pourtant le revenu par exploitant, déterminé par la méthode AGRESTE, est depuis 3 ans en horticulture un des 3 derniers de toute l'agriculture.

Quant aux salaires, le coût du travail est une réelle préoccupation. Nos entreprises emploient en moyenne 5 salariés, ce qui est très atypique en agriculture, et les coûts de main d'œuvre sont le premier poste de charges, avec 30 à 50% des coûts de production.

Le gouvernement précédent avait engagé la création d'une réduction de 1€ de l'heure travaillée en agriculture pour la main d'œuvre permanente, qui représente les deux tiers de nos salariés, là encore une spécificité de nos métiers. Cette mesure n'a pas été reprise par le gouvernement actuel et nous le regrettons, car elle était simple et nous aurait ramenés de la compétitivité par rapport à nos proches voisins européens : Espagne, Belgique, Allemagne qui eux savent, semble-t-il, diminuer le coût du travail de façon Euro-compatible.

De même la remise en cause des exonérations sur les travailleurs occasionnels à l'automne 2012 a suscité une vive inquiétude chez nos employeurs.

Grâce à l'action de la FNSEA, action dans laquelle s'est fortement impliquée la FNPHP, l'essentiel a pu être sauvegardé, et votre ministère a su ne pas aller trop loin. Mais les emplois qui ont perdu les exonérations de charges sont aussi en horticulture, où les compétences exigées pour un travail saisonnier peuvent être rémunérées à un niveau supérieur à 1.5 smic.

Nos employeurs ne doivent pas revivre une telle remise en cause, et nous vous demandons de défendre vigoureusement ce régime d'exonérations.

Alors quand on a de bons joueurs, il faut avoir un bon ballon gonflé correctement, avec des coutures solides et un cuir résistant.

C'est-à-dire pour nous un bon matériel, que l'on peut renouveler et rénover à coût raisonnable. Pour cela nous pouvons bénéficier de l'appui de FranceAgrimer qui, par son dispositif de soutien à l'investissement en serres et pépinières, permet aux entreprises d'agrandir et moderniser leurs outils de production.

Mais les règles d'accès sont complexes et, malgré nos multiples tentatives, interdisent toujours à certaines formes sociétaires très répandues dans nos métiers, d'en bénéficier. On nous a alors dit en 2012 : la future loi d'Avenir agricole permettra de faire évoluer le statut de l'exploitant pour ouvrir à de nouvelles formes sociétaires les dispositifs d'aide. Mais il faut dire aujourd'hui que cette loi ne changera rien, car elle modifie en rien les règles actuelles pour le moment.

Alors aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un système d'appel à projets, ouvert pour 3 mois, et nous risquons de ne pas avoir assez de dossiers pour consommer l'enveloppe d'aides aux investissements. Alors que des entreprises importantes, significatives pour la production française et capables de reconquérir des parts de marchés, sont exclues du dispositif. Ce constat, nous le partageons avec les maraîchers qui rencontrent les mêmes problèmes. Ces règles sont injustes et doivent évoluer.

Ensuite, pour gagner un match, il faut un bon arbitre.

Un arbitre qui par exemple, ne favorise pas une équipe par rapport à l'autre, et ne change pas les règles du jeu en cours de partie ! Et là votre Ministère a un rôle prépondérant.

La gouvernance phytosanitaire est en train de changer, et les nouvelles instances nationales et régionales que sont les CNOPSAV et CROPSAV, ont pour vocation de mieux échanger et collaborer sur les sujets concernant la santé des végétaux, entre producteurs et membres de l'administration notamment. La place importante réservée à l'horticulture nous permettra de mieux faire prendre en compte par l'administration nos spécificités.

Mais parallèlement à cette évolution favorable, vos services ne manquent pas d'en imaginer d'autres, nettement plus contraignantes.

En effet les producteurs se sont vus menacés, en 2012, d'une modification du calcul de la redevance phyto. La FNPHP s'est immédiatement mobilisée et nos simulations ont montré que ce mode de calcul aboutissait à des augmentations très importantes, de 5 à 10 fois les coûts actuels.

Devant nos arguments, votre Ministère a reculé, provisoirement, mais nous dit : le coût de la redevance doit couvrir le coût du contrôle. Mais quand le contrôleur décide de lancer une batterie d'analyses coûteuses, qui dans la très grande majorité des cas ne révèlent aucun pathogène, quel recours a le producteur ? Si votre garagiste vous dit : vous devez changer les pneus, les freins, refaire l'embrayage etc., est-ce que vous vous exécutez ou est-ce que vous demandez un devis à un autre garagiste ?

Là, on demande un devis à qui ? Une contre expertise à qui ? Et qui paye ? Le producteur n'a aucune maîtrise sur ces décisions, et ce système est profondément injuste. La FNPHP n'acceptera pas que la redevance phyto atteigne des coûts déraisonnables.

Mais la France, qui lave toujours plus blanc, en rajoute également une couche quand elle restreint la disponibilité des produits phytosanitaires.

Certes, nous en utilisons toujours moins, et, alors que nos produits ne se mangent pas, nous avons pourtant mis en place des solutions alternatives dont la PBI. Nous avons initié puis porté à Val'hor la certification Plante Bleue qui montre les efforts que nous faisons, notamment dans le domaine environnemental, mais aussi social et sociétal.

La FNPHP se bat aux côtés d'Astredhor pour que nos productions disposent de matières actives homologuées efficaces, car nous devons pouvoir sauver nos cultures en cas de forte attaque, d'autant que les importations de végétaux transmettent également de nombreux pathogènes qu'aucun contrôle ne semble pouvoir stopper.

Aujourd'hui l'accès aux produits phyto en France est de plus en plus complexe. D'autres pays communautaires ont bien compris, eux, que cet accès était un facteur de compétitivité essentiel. De grâce, Madame la représentante du Ministre, dites à vos services de ne pas en rajouter encore une couche, ne laissez pas des productions disparaître de France pour être importées de pays plus à l'écoute de leurs horticulteurs.

L'ensemble des producteurs agricoles Français ont cette même revendication, votre rôle est là essentiel afin que, sur ce terrain, l'équipe de France ne soit pas pénalisée.

De même, si les règles fiscales changent en cours de match, elles vont défavoriser fortement notre équipe.

Nous avons eu en février la surprise de découvrir que le fuel domestique n'était plus éligible au remboursement de la TIC, seul le GNR pouvant en bénéficier. Mais nous, nous utilisons le fuel

comme combustible pour le chauffage des serres, car le GNR est trop contraignant et complexe à utiliser.

Le rapport que Philippe MAUGUIN avait réalisé en 2006, montre bien l'importance des volumes de fuel utilisés par les maraîchers et horticulteurs. Mais votre Ministère a jugé que cet usage, au contraire, était marginal et a « omis » de mentionner le fuel dans les formulaires, alors qu'aucune décision de cette nature ne nous avait été annoncée.

Les producteurs de tabac, de plantes médicinales et aromatiques, de maïs, de légumes sous serre sont aussi très impactés par cette décision. C'est pourquoi la FNSEA a réclamé la réintégration du fuel dans les formulaires de remboursement. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Et puis, il y a eu l'annonce de l'augmentation du taux de TVA de 7 à 10% pour nos produits en 2014. Nous avons décidé, d'un commun accord au sein de l'interprofession, de ne pas engager d'actions lors du passage de 5,5 à 7 en 2012, conscients que nous étions des besoins des finances publiques, et estimant faible l'impact sur nos ventes ; au contraire la perspective du doublement de ce taux entre 2012 et 2014 est extrêmement préoccupante.

Tous les indicateurs sont au rouge : la consommation des végétaux a, pour la première fois, chuté de près de 6% en 2012. Les revenus des exploitants horticoles sont, pour la 3^{ème} année consécutive, dans les 3 plus faibles de toute l'agriculture. Notre baromètre économique CER France, financé par FranceAgrimer, montre bien la grande fragilité des entreprises. Et la crise économique actuelle, j'y reviendrai tout à l'heure, que traverse notre filière est d'une ampleur jamais atteinte.

Donc pour résumer tout va bien, et en plus nos produits vont être plombés par le doublement de leur taux de TVA.

Ne tirons plus sur l'ambulance !

Alors, que fait la, FNPHP ?

Nous avons eu l'occasion, lors d'une rencontre avec Stéphane LE FOLL et vous-même, d'exposer les raisons, chiffres à l'appui, qui rendront cette mesure contre productive pour les finances de l'Etat. Car les rentrées de TVA espérées s'effondreront du fait de la diminution de la consommation de nos produits, ainsi que de la disparition des entreprises de production et de leurs emplois, comme nous l'avons vécu en 1991/1995.

Au cours de cet entretien, Monsieur Le Ministre nous a dit avoir compris nos arguments qu'il a jugés pertinents, et nous a assuré de son soutien au sein du gouvernement. Or, que répond-il récemment aux Sénateurs qui lui posent des questions sur l'opportunité de ce doublement de taux ?

Que le taux de 10% sera appliqué aux produits de l'horticulture en 2014, et que le secteur verra sa compétitivité se renforcer grâce au CICE.

Ah le CICE ! Un dispositif bien complexe pour une idée simple : baisser le coût du travail en France. Oui une mesure novatrice, oui une mesure qui va dans le bon sens, mais qui ne suffira pas aux producteurs français pour survivre au doublement du taux de TVA. Les horticulteurs employeurs ou non, apporteront 48 millions d'euros de TVA supplémentaires au budget de l'état, mais le CICE à plein régime apportera au maximum 27,5 millions d'euros aux employeurs.

Cherchez l'erreur !

La solidarité et le mutualisme sont de belles valeurs, mais à ce point là ça devient de l'inconscience. Non nous ne remettons pas en cause le financement du CICE, mais bien la répartition de l'effort demandé par l'augmentation du taux de TVA. Car ceux qui voient leur taux doubler, comme les restaurateurs ou la construction, vendent avant tout des services qui ne sont pas délocalisables, alors

que nous sommes des FABRICANTS, dont les entreprises ne sont pas délocalisables, mais dont les produits le sont hautement. Nous sommes donc très fragilisés et demandons un passage à 5%.

Et alors que notre taux augmente de 100% en 2 ans, les recettes fiscales escomptées seraient apportées par une augmentation de quelques dixièmes de points du taux normal de 19,6%, qui, lui, frappe les importations de produits manufacturés qui désindustrialisent la France. C'est bien la proposition qu'avait faite dès février le groupe de députés en charge de la TVA. Nous avons rencontré son rapporteur, Christian ECKERT, également rapporteur général de la commission des finances, qui a lui aussi été sensible à nos arguments.

La FNPHP a également obtenu l'appui de la FNSEA dans ce dossier, ainsi que celui de notre interprofession Val'hor qui a missionné un cabinet de lobbying sur les aspects juridiques de ce dossier, notamment sur le niveau européen.

Vous devez donc soutenir notre retour à la TVA à 5%, et manifester ainsi votre intérêt pour notre secteur. Et nous ne devons pas oublier que le CICE sera également financé par une fiscalité écologique, qui nous fait craindre le pire quand on voit les surcoûts que va entraîner l'écotaxe sur nos entreprises tant sur l'augmentation de nos coûts d'intrants que sur l'augmentation de nos coûts d'approche. Et si en plus on nous ressort la taxe carbone, si pénalisante pour nos serristes, produire en France coûtera encore plus cher. Vous le voyez, quand l'arbitre change les règles en cours de match, c'est la production française qui perd des points...

Pour gagner ses matches, une équipe a besoin également d'un bon public : le 16^{ème} joueur dit-on parfois.

Notre public, ce sont les consommateurs, particuliers et entreprises, et aussi les collectivités. Ils l'aiment bien le végétal, mais ils n'en ont pas fait un achat prioritaire. Et pourtant, grâce entre autres aux actions Cité Verte de Val'hor, il est facile de montrer combien le végétal est indispensable à la vie en ville et à la vie sociale. Et quand à acheter un produit français, un produit qui contribue à la création d'emplois et de valeur ajoutée, donc de financement des budgets fiscaux et sociaux, cette idée saugrenue fait doucement son chemin. Car enfin, à l'heure où on exige des entreprises d'être responsables socialement et socialement, est-ce que la responsabilité sociale des collectivités se résume à l'usage d'eau chaude pour désherber ? Leur responsabilité sociale n'est-elle pas de contribuer au financement de la protection sociale et du Trésor Public en choisissant des végétaux produits dans leur propre pays, comme l'ont si bien compris nos proches voisins européens ?

Notre certification Plante Bleue permet au consommateur de différencier nos produits, et le pôle paysage de la FNPHP a construit un programme « Achetez vos végétaux chez vous » qui va entrer en action dans les mois qui viennent.

En fédérant les producteurs au sein du Pôle Paysage, en défendant l'identité professionnelle et territoriale des producteurs français, en structurant leur offre et en développant la promotion du végétal d'ornement produit sur nos territoires, notre Pôle Paysage a l'ambition de donner les moyens aux horticulteurs et pépiniéristes français de reconquérir leurs marchés publics.

Et puis, pour faire un bon match, il faut une bonne météo.

Et c'est bien là le principal sujet de préoccupation aujourd'hui : une météo complètement hors normes, qui a des conséquences extrêmes sur les entreprises.

Alertée par ses professionnels dès le mois de mars, la FNPHP a lancé une enquête auprès de l'ensemble de ses adhérents. Les retours sont immédiats, montrant des baisses de chiffre d'affaires

très importantes quels que soient la taille de l'entreprise, le type de production, le segment de marché ou la situation géographique.

Et depuis, le froid, le vent, la pluie ont redoublé.

La pelouse est tellement détrempée que le terrain est devenu impraticable.

Impossible d'attraper le ballon et de s'approcher de la ligne pour marquer un quelconque essai...

Dans une telle situation, la bonne tactique est de serrer les rangs et d'agir collectivement pour sauver ce qui peut l'être.

C'est alors qu'on compte ses soutiens, que l'on identifie les faux amis et les vrais.

Nous devons aujourd'hui reconnaître que ceux que nous avons sollicités nous ont répondu favorablement, certes parfois en dessous de nos espérances, mais ne nous ont pas lâchés.

La MSA, le Crédit Agricole, Val'hor, FranceAgrimer, et bien sûr votre ministère nous ont tous proposé des mesures de soutien, réalisées ou en cours. Nous les avons détaillées hier à nos adhérents. Il faut souligner la réactivité de Val'hor qui a mis en place très rapidement une campagne de communication radio cofinancé par FranceAgrimer, à la demande des représentants de la FNPHP.

Quant à votre ministère, il a débloqué 500 000 Euros dans le cadre du FAC, Fonds d'Allègement des Charges, pour soutenir les entreprises les plus endettées. Il s'agit là d'une première, l'horticulture et la pépinière n'ayant jamais pu accéder à de telles mesures. Nous souhaitons, pour l'utilisation de ce fonds, qu'il puisse être affecté à un allègement des cotisations patronales sur salaires du premier semestre 2013, et que sa gestion soit nationale, et non départementale comme habituellement pour les FAC. Notre première préoccupation est de sauver nos 25000 emplois salariés.

Mais devant l'ampleur des dégâts, confirmée par notre 2^{ème} enquête fin mai, nous sommes certains que cette enveloppe sera largement insuffisante. Et nous commençons à craindre également qu'il soit tout simplement trop tard, et que, ne parvenant pas à respecter leurs échéances, à payer leurs salariés, à obtenir un concours bancaire suffisant, certaines ne soient contraintes à la cessation de paiement.

Il faut à tout prix éviter cette extrémité : vous l'avez compris, votre soutien, Madame la représentante du Ministre, est vital. Ce premier geste a fait naître de grands espoirs chez nos producteurs.

Il est même à envisager que l'agriculture toute entière soit sinistrée par cette crise météorologique, et que la solidarité nationale joue pour que soit mis en œuvre, comme en 2009, un Plan de Soutien à l'Agriculture, qui avait permis alors de faire passer à l'Agriculture un cap difficile.

Il est utile de rappeler qu'en 2009, le plafond de minimis de 7 500€ d'aide avait été doublé à 15 000€, loin des 200 000€ accordés aux industriels, mais déjà plus adapté à notre type d'entreprises.

Et puis, pour qu'une équipe gagne un match, il faut avant tout que les joueurs aient envie de jouer ensemble, envie de gagner.

Nos horticulteurs et pépiniéristes auront des difficultés pour surmonter une pareille saison et retrouver l'envie de réussir dans leur métier.

C'est pourquoi ils ont besoin d'un syndicat qui les représente, qui défend leurs intérêts, et qui les conseille pour améliorer leur rentabilité, comme le fait la FNPHP.

Et si la FNPHP ne le fait pas, qui le fera ?

La seule chose à faire dans une telle période est de se regrouper, d'échanger les solutions, et d'utiliser tous les dispositifs négociés par la FNPHP.

Et c'est dans ces difficultés que l'on voit, là aussi, ceux qui soutiennent leur syndicat, en adhérant malgré le coût, toujours trop élevé, quand la trésorerie est tendue. Ceux là ont bien compris que notre action est une priorité pour leur entreprise et ils choisissent de faire partie de l'équipe.

Et de même, chez ceux qui nous fournissent intrants et services pour notre production, nos fournisseurs et nos partenaires, certains ont bien compris que soutenir notre Fédération leur permettait de soutenir leur propre marché. D'autres au contraire nous ont tourné le dos, et nous le déplorons, ils se sont exclus de l'équipe.

Madame la représentante du Ministre, nous comptons sur votre Ministère, je devrais dire notre Ministère car vous nous avez montré que vous faisiez partie de l'équipe.

En effet, en février 2012, le gel exceptionnel a provoqué des dégâts importants, et grâce aux actions nationales et régionales de la FNPHP, nous avons pu obtenir de vos services un montant de 20 millions d'euro d'indemnisation dans 45 départements, au titre du fonds de calamités agricoles. Bien sûr il y a eu des difficultés et tout n'est pas réglé, mais nous avons été entendus, et les entreprises ont pu continuer leur activité.

Vous l'avez compris, les combats qui nous attendent sont nombreux, et nous sommes déterminés.

Mais, pour réussir, nous avons besoin de votre soutien, vous ne pouvez pas botter en touche, 5 000 entreprises et 25 000 emplois sont en jeu.